

REGLE 13

Sommaire

1	REGLE 13 : PENDANT LE VIREMENT DE BORD	3
1.1	Sourire poli.....	3
1.2	Sourire intéressé.....	4
1.3	Rire jaune.....	5
2	POUR ALLER PLUS LOIN	6
2.1	Bout au vent	6
2.2	Sur sa droite (sur son tribord) – Dans mon droit ?	7
3	EMPANNER	8
4	Le livre des cas World Sailing	9

1 REGLE 13 : PENDANT LE VIREMENT DE BORD

Après qu'un bateau dépasse la position bout au vent, il doit **se maintenir à l'écart** des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux bateaux sont soumis à cette règle en même temps, celui qui est du côté bâbord de l'autre ou celui qui est derrière doit **se maintenir à l'écart** ;

1.1 Sourire poli

Après qu'un bateau dépasse la position bout au vent, il doit **se maintenir à l'écart** des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près ;

Pour rappel :

Se maintenir à l'écart Un bateau *se maintient à l'écart* d'un bateau prioritaire

(a) si le bateau prioritaire peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter et,

(b) quand les bateaux sont *engagés*, si le bateau prioritaire peut également modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact.

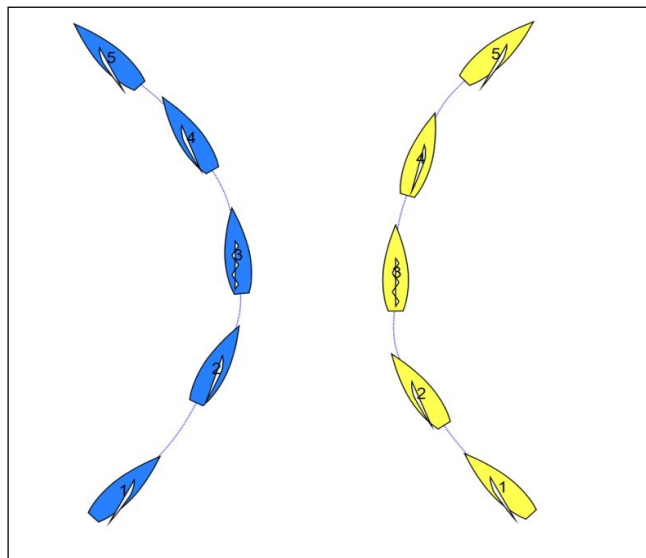
Le premier sourire, c'est que les locutions « virement de bord », « virer de bord » ne sont pas définies dans les *Règles*. Amusant, non ?

Pour nous tous, cela signifie la manœuvre qui consiste à passer la (les) voile(s) d'un côté du bateau (d'un **bord**) vers l'autre côté (l'autre **bord**) en passant par la position bout au vent (si pas de passage bout au vent, cette manœuvre s'appelle un empannage : virement de bord vent arrière, « lof pour lof » dans la Marine en bois).

Fleur Bleue et Jaune d'Œuf dépassent la position bout au vent en situation 3.

Ils se retrouvent sur une route au plus près en situation 5 (peu importe l'orientation de leurs voiles : seule la coque compte).

Entre les deux, ils sont donc soumis à la **règle 13** et doivent **se maintenir à l'écart** de tout autre bateau

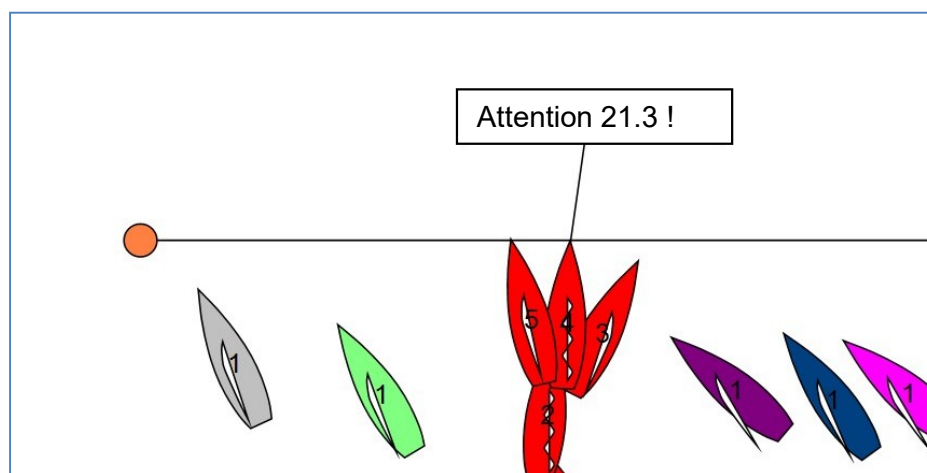


1.2 Sourire intéressé

Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas.

Nous sommes donc dans une exception de ces trois règles. Ce qui veut dire que le bateau qui passe bout au vent perd tous les droits qu'il pourrait (pouvait) avoir selon les **règles 10, 11 et 12** jusqu'à ce qu'il ait repris une route au plus près. Mais sur quel **bord** ? La règle ne le précise pas, cela peut donc être sur n'importe quel **bord**, y compris celui que le bateau vient de quitter !

Ainsi, par exemple :



Je suis Rackham le Rouge : je suis sous la ligne de départ, tribord (situation 1), une trentaine de secondes avant le départ. Je lofe pour me ralentir, passe la position bout au vent (je suis dès lors bâbord positions 2 & 3), je m'arrête (quasiment bout au vent, donc) pousse la barre en grand dessous et repasse la position bout au vent (position 4) pour repartir tribord (position 5) (Attention à **RCV 21.3** qui en remet une couche, au cas où j'aurai eu envie de culer !!!). Au cours de cette manœuvre (fréquente sur un départ !) j'ai perdu toute priorité selon les **RCV 10, 11 et 12** à partir du moment où j'ai passé la position bout au vent pour la première fois (de tribord en bâbord, position 2), et ce jusqu'à ce que j'ai retrouvé une route au plus près (tribord dans mon cas). Et la **Règle 13** m'oblige à me ***maintenir à l'écart*** de tout autre bateau pendant tout ce temps.

1.3 Rire jaune

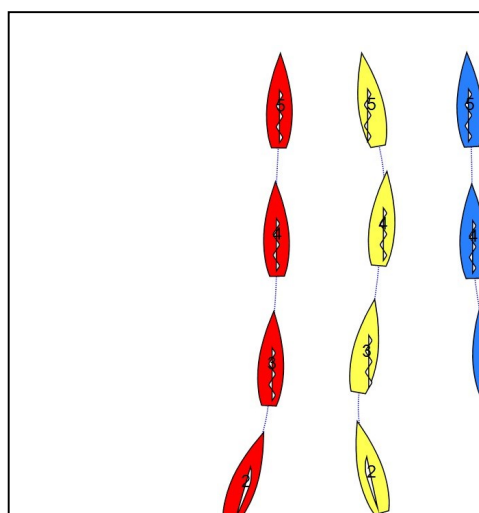
Et oui. Parce que, bien que la règle soit simple, cela va bien se compliquer un peu – oh, un tout petit peu - le fait de passer la position bout au vent modifie automatiquement le **bord** sur lequel se trouve le bateau, de bâbord en tribord ou *vice versa*. Il faut se souvenir qu'un bateau est toujours sur un **bord**.

Le rire jaune peut intervenir dans la troisième partie de la **règle 13** :

Si deux bateaux sont soumis à cette règle en même temps, celui qui est du côté bâbord de l'autre ou celui qui est derrière doit ***se maintenir à l'écart*** ;

Jusque là, rien que de très simple et pas très risible : je suis à gauche de Jaune d'Œuf et nous virons en même temps, je dois me ***maintenir à l'écart***. Je suis derrière Jaune d'Œuf et nous virons en même temps, je dois me ***maintenir à l'écart*** (logique avec **RCV 12**).

Et si nous sommes trois ??? Ce n'est pas aussi rare qu'on le pense : sur un bord de près peu après le départ, ça peut devenir amusant : voyons comment Jaune d'Œuf s'est mis (ou s'est retrouvé) dans une situation pour le moins délicate :



Position 1 : Rackham le Rouge doit se maintenir à l'écart de Jaune d'Œuf (**RCV 10**), et Fleur Bleue doit ***se maintenir à l'écart*** de Jaune d'Œuf (**RCV 11**). Ce qu'ils font en position 2.

Mais par contre, Jaune d'Œuf est tenu, par la **règle 13**, de **se maintenir à l'écart** de Rackham le Rouge et de Fleur Bleue à partir de la position 3, quelles que soient ses tentatives pour se dégager de la situation...

2 POUR ALLER PLUS LOIN

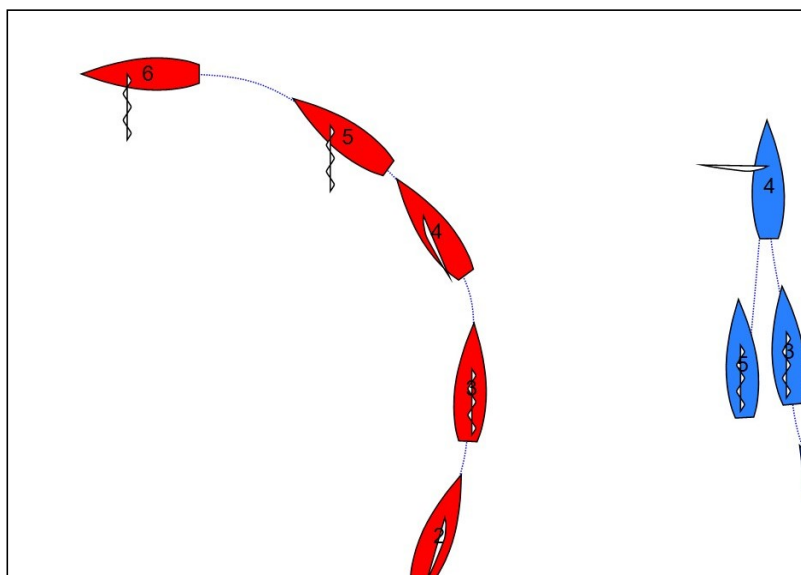
2.1 Bout au vent

Un bateau est bout au vent lorsque son étrave est face au vent et que la ligne de quille de sa coque est parallèle au vent. Peu importe la position de ses voiles, nous l'avons déjà vu.

Par exemple, son foc peut toujours être bordé sur le bord précédent si l'équipier s'est pris les pieds dans le tapis ou au contraire veut aider le virement dans le petit temps. La **règle 13** cesse de s'appliquer quand le bateau a repris une route au plus près, indépendamment de ses mouvements dans l'eau ou du réglage de ses voiles (cas World Sailing 17), et s'il abat au-delà du plus près, c'est l'une des **règles 10, 11 ou 12** qui s'appliquera.

Résumé CAS 17

Un bateau cesse d'être soumis à la règle 13 lorsqu'il est sur une route au plus près, sans tenir compte de son déplacement dans l'eau ou de la façon dont ses voiles sont bordées.



2.2 Sur sa droite (sur son tribord) – Dans mon droit ?

RCV 13 PENDANT LE VIREMENT DE BORD

Après qu'un bateau dépasse la position bout au vent, il doit ***se maintenir à l'écart*** des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux bateaux sont soumis à cette règle en même temps, celui qui est du côté ***bâbord*** de l'autre ou celui qui est derrière doit ***se maintenir à l'écart***.

La **règle 13** contient sa propre exception : quand deux bateaux sont tous deux soumis à la règle en même temps, celui qui est à bâbord de l'autre ou celui qui est en arrière (derrière) doit ***se maintenir à l'écart***. Sauf si le virement de bord des deux bateaux est parfaitement synchronisé, cette exception va s'appliquer pour un temps très bref pendant que les deux bateaux sont entre la position bout au vent et une route au plus près. Donc, avant que l'un ou l'autre bateau lofe, l'une **des règles 10, 11 ou 12** s'applique entre eux. Puis, lorsque l'un des deux passe la position bout au vent, il perd toute priorité mais, lorsque l'autre bateau passe à son tour la position bout au vent, la priorité peut passer au bateau qui est à tribord de l'autre, puis être rapidement perdue lorsque l'un des deux bateaux a atteint une route au plus près alors que l'autre est toujours entre bout au vent et sur une route au plus près. Le tout suivi d'autres changements de priorité lorsqu'aucun des deux bateaux n'est plus soumis à la **règle 13**, le tout en une seconde environ !... (Amusant, non ?)

L'absence de cas d'appel sur ce point prouve qu'il s'agit plus d'un jeu de l'esprit que d'un problème qui se présente vraiment. Mais attention si vous êtes le bateau « sur la droite (le tribord)» qui pense être « dans son droit ». Comme exception aux dispositions de la **règle 13**, il est possible que vous soyez le bateau prioritaire dès le moment où vous êtes passé bout au vent, mais vos possibilités de continuer à abattre vers une route au plus près peuvent être limitées par la **règle 16.1** et peut-être aussi la **règle 15**.

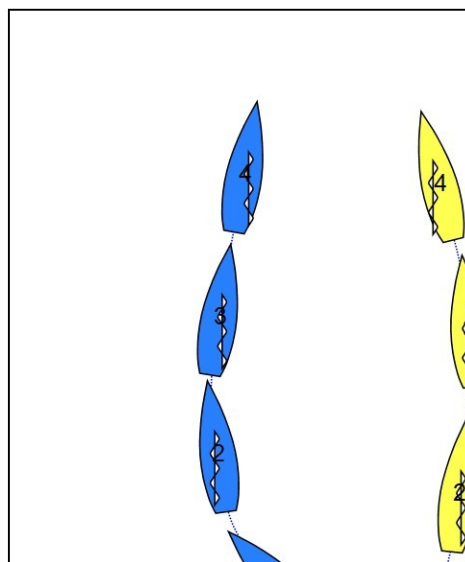
Dans la pratique, il vous faudra peut-être attendre jusqu'à ce que l'autre bateau ***se maintienne à l'écart***... ce qui fait que vous n'aurez pas gagné grand-chose !

Situation 1 : Jaune d'Œuf bâbord doit **se maintenir à l'écart** de Fleur Bleue, tribord (RCV 10).

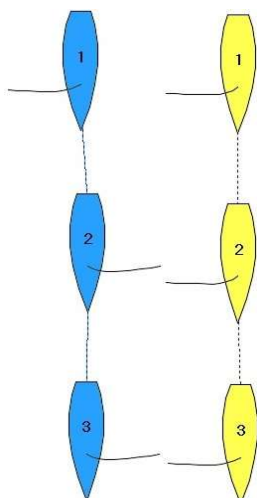
Situation 2 : Jaune d'Œuf, toujours bâbord, doit **se maintenir à l'écart** de Fleur Bleue, toujours tribord (RCV 10).

Situation 3 : Fleur Bleue, entre la position bout au vent et la position en route au plus près, alors que Jaune d'Œuf est toujours sur un **bord**, doit **se maintenir à l'écart** (RCV 13).

Fleur Bleue, sur le bâbord de Jaune d'Œuf alors que les deux bateaux sont entre la position bout au vent et la position en route au plus près, doit **se maintenir à l'écart** (RCV 13). Mais Jaune d'Œuf, en modifiant sa route, doit lui laisser la **place** de le faire (RCV 16.1).



3 EMPANNER



Bien sûr, cela ne fait pas partie de la règle. Mais c'est une manœuvre qui existe.

Empanner c'est l'équivalent d'un virement de bord vent arrière, en faisant passer le vent d'un côté à l'autre du bateau et la bôme d'un côté à l'autre (voir plus haut).

Aucune règle ne stipule qu'un bateau qui empanne doit **se maintenir à l'écart** d'un bateau sur un **bord**.

Cependant, Jaune d'Œuf doit en permanence **se maintenir à l'écart** de Fleur Bleue en application de la **règle 11**, puis de la **10**.

4 Le livre des cas World Sailing

CAS 17

Règle 13 Pendant le virement de bord

Un bateau cesse d'être soumis à la règle 13 lorsqu'il est sur une route au plus près, sans tenir compte de son déplacement dans l'eau ou de la façon dont ses voiles sont bordées.

Question

La règle 13 s'applique jusqu'à ce que le bateau qui vire de bord « soit sur une route au plus près ». Cependant, la règle ne dit pas si le bateau doit être en mouvement quand il atteint une route au plus près. Cela veut-il dire qu'au moment où la règle 13 cesse de s'appliquer, le bateau doit effectivement être en mouvement par rapport à l'eau sur une route au plus près, et pas simplement sur une telle route ?

Réponse

Un bateau n'est plus soumis à la règle 13 lorsqu'il est sur une route au plus près, quel que soit son mouvement par rapport à l'eau ou le réglage de ses voiles.